UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 14 novembre 2017

Délibération 2017.CA.49 Approbation du verbatim du CA du 26 septembre 2017

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice: 44

Quorum: 22

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Majorité requise pour le vote : 13

Ne prend pas part au vote : 0

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 1

Le verbatim du Conseil d'administration du 26 septembre 2017 est approuvé.

Nicolas CHAILLET Président d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités